

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES
Première insertion:
6 lignes et au-dessous, 2.00
10 lignes et au-dessous, 3.00
Au-dessus, par lig. 44
Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

PREMIER JOURNAL!
Abon. annuel, . . . 24.
Abon. semestriel, . 12.
Frais de poste à part.
On doit informer le ler
de dernier mois de son
abonnement, lorsqu'on
veut le retirer et payer,
soit en espèces, soit en
bons de banque.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires; est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal pres de l'Archevêché; à Montréal, chez M. PHILIPPE GIBARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franches de port.

CHAPITRE XVI.

3e VOLUME DE L'HISTOIRE DE FRANCE DE M.

MICHELET.

Il n'y a rien de plus important pour une nation que sa propre histoire; c'est là que sont ses titres, ses papiers de famille, ses souvenirs, tout son passé, toute sa vie. C'est dans les annales de son pays que l'homme se plaît à chercher des rapprochements, des leçons, des exemples et quelquefois aussi des consolations. Les annales nationales, c'est la couronne morale, d'un pays, c'est l'héritage des aïeux, c'est la patrie. J'aime la France, non pas seulement parce que j'y suis né, mais parce que cette terre a produit plus que d'autres l'honneur, le dévouement, l'héroïsme, les grandes vertus, les grandes choses de toute nature; j'aime la France parce qu'elle est belle depuis mille ans, parce que dans toutes les régions de l'univers son nom est glorieux et redoutable. Mon patriotisme se nourrit des vieux souvenirs de mon pays; il s'inspire à la pensée des aïeux. La France de Charlemagne qui, d'un seul pas, monta au rang des grands empires; la France de Godefroy, qui fit trembler au-delà des mers la barbarie musulmane; la France de Philippe-Auguste et de saint Louis, de Louis XII, de François Ier, de Louis XIV, et, dans ces derniers temps, la France de Napoléon, qui avait mis l'Europe sous ses pieds et dont le sceptre était un glaive rayonnant aux quatre coins du monde, ces magnifiques souvenirs de tous les âges entretiennent dans l'âme l'amour du sol et le culte des aïeux. Celui d'entre nous qui se charge de retracer le passé de notre nation, entreprend donc une œuvre essentiellement patriotique, l'honneur de notre pays lui est en quelque sorte confié. Il serait malheureux que, cédant à je ne sais quelles préoccupations qui ne seraient pas les inspirations naturelles de la France, s'efforçât de jeter des ombres jalouses sur les augustes objets de nos admirations; de tels efforts supposeraient qu'à son insu, sans doute, le patriotisme de l'historien s'est trouvé égaré. Et voilà pourtant, ce nous semble, dans quelles tristes méprises est par fois tombé le talent de M. Michelet. Dans les articles précédents, nous avons signalé plus d'un personnage, plus d'un événement national auquel l'auteur aurait bien voulu ravir quelque chose de son éclat et de son importance. Je suis fâché de le confesser ici, et d'ailleurs cette pensée n'a rien d'hostile et n'exprime qu'un regret, je crois, dis-je, que j'aimerais peut-être un peu ma patrie, si je ne la connaissais que par l'Histoire de France de M. Michelet.

M. Michelet commence son récit du règne de Philippe le Bel par la citation d'invectives inspirées par le génie gibelin: "Je fus la racine de la mauvaise plante qui couvre toute la chrétienté de son ombre. De mauvaise plante, mauvais fruit. . . . J'eus noms Hugues Capet. De moi sont nés ces Louis, ces Philippe, qui depuis peu règnent en France. J'étais fils d'un boucher de Paris, mais quand les anciens rois manquèrent, hors un qui pria la robe grise, je ne trouvais tenir les rênes, et j'avais tels amis, tels forces, que la couronne vint retomber à mon fils. De lui sort cette race où les morts font reliques, etc., (Dante, Purgat., XX.)" A la suite de cet extrait que nous ne transcrivons pas jusqu'au bout, l'auteur observe que cette furieuse invective gibeline est pleine de vérités et de calomnies; cette vague observation est un bien faible correctif; le lecteur voudrait savoir ce que l'historien regarde ici comme vérités ou comme calomnies. On peut mettre d'autant plus en doute les bienveillantes intentions de l'auteur, qui veut relever la monstrueuse assertion qui fait de Hugues Capet le fils d'un boucher de Paris, la porte à laisser tomber simplement au bas de la page la note suivante: Cette tradition populaire n'est confirmée par aucun texte bien ancien. Cette manière d'écrire l'histoire ne nous paraît ni assez sérieuse ni assez élevée; la gravité et l'indépendance de récit rejettent le pamphlet, même quand le pamphlet est signé du nom de Dante.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les chapitres dans lesquels M. Michelet apprécie le caractère politique de Philippe le Bel, la destruction des Templiers, la lutte du roi de France avec le souverain pontife; il y a de l'entraînement dans le récit, et, de plus, nous suivons volontiers l'historien, car ses peintures ont en général de la finesse, de la poésie et de la vérité. Ce qui nous a quelquefois arrêté dans cette narration, c'est tantôt l'exagération des couleurs, tantôt la prosaïque vulgarité du langage, le laisser-aller bizarre de l'expression. Nul n'aura sans doute envie d'approuver l'altération des monnaies et l'énormité des impôts sous Philippe le Bel, pour qui le besoin d'argent était devenu une sorte de mauvais génie, mais il ne faudrait pas croire pourtant que le peuple à cette époque fût comme un pauvre patient dont le roi avait complètement sué la moelle. Entre ce roi affamé et ce peuple étique, M. Michelet trouve quelqu'un de riche, l'Eglise. Tout ce monde tonsuré, dit-il, croissait des bénédictions du ciel et de la graisse de la terre. C'était un petit peuple heureux, obèse et reluisant, au milieu du grand peuple affamé qui commençait à le regarder de travers. "L'histoire nous semble descendre ici à la caricature. L'acteur n'a pas été plus heureusement inspiré lorsqu'il a voulu nous peindre le fisc, ce monstre, ce géant, naïf altéré, affamé, endenté. Il crie en naissant, comme le Gargantua de Rabelais: A manger! à boire! L'enfant terrible dont on ne peut saouler la faim atroce, mangera au besoin de la chair et boira du sang. C'est le cyclope, l'ogre, la gargouille dévorante de la Seine. La tête du monstre s'appelle grand conseil, ses longues griffes sont au parlement, l'organe digestif est la chambre des comptes." L'historien observe que les Juifs étaient les seuls gens de ce temps-là qui sussent où était l'or: "Sale et prolifique nation, ajoute-t-il, qui, par dessus toutes les autres, a la force qui engendre, qui façonne à volonté les brebis de Jacob ou les sequins de Shylok. Pendant tout le moyen âge, persécutés, chassés, rappelés, ils ont fait l'indispensable intermédiaire entre le fisc et la victime du fisc, entre l'agent et le patient, pompant l'or d'en bas, et le rendant au roi par en haut avec laide grimace"

Nous éprouvons quelque peine à voir l'homme qui sait écrire, tomber dans de semblables aberrations de style; plus soigneux de la renommée de l'auteur que de l'auteur lui-même, nous nous hâterons de le réhabiliter dans l'esprit de nos lecteurs par de nobles citations. Nous ouvrons les pages qui touchent à l'ordre du Temple, et nous lisons ce qui suit: "Le soldat à la gloire, moins le repos. Le Templier abjurait l'un et l'autre. Il réunissait ce que les deux vies ont de plus dur, les périls et les abstinences. La grande affaire du moyen âge fut la guerre sainte, la croisade; l'idéal de la croisade semblait réalisé dans l'ordre du Temple. C'était la croisade devenue fixe et permanente, la noble représentation de cette croisade spirituelle, de cette guerre mystique que le chrétien soutient jusqu'à la mort contre l'ennemi intérieur."

Associés aux Hospitaliers dans la défense des saints lieux, ils en différaient en ce que la guerre était plus particulièrement le but de leur institution. Les uns et les autres rendaient les plus grands services. Quel bonheur n'était-ce pas pour le pèlerin qui voyageait sur la route poudreuse de Jaffa à Jérusalem, et qui croyait à tout moment voir fondre sur lui les brigands arabes, de rencontrer un chevalier, de reconnaître la secourable croix rouge sur le manteau blanc de l'ordre du Temple! En bataille, les deux ordres fournissaient alternativement l'avant-garde et l'arrière-garde. On mettait au milieu les croisés nouveaux venus et peu habitués aux guerres d'Asie. Les chevaliers les entouraient, les protégeaient, dit fièrement un des leurs, comme une mère son enfant. . . ."

Ainsi M. Michelet rend hommage à ce qu'il y avait d'élevé, d'héroïque dans l'ordre fameux qui, après avoir pendant près de deux siècles combattu vaillamment pour la chrétienté, trouvant à la fin dans ses richesses sa propre ruine, succomba sous les coups d'un

prince calculateur, tourmenté du besoin de l'or. L'auteur, avant d'entrer dans l'examen du procès des Templiers, déclare qu'il ne veut pas s'associer aux persécuteurs de ce grand ordre; il le regarde comme une présomption d'innocence les honteux aveux arrachés par les tortures, et ajoute que s'il y eut des soupçons, on est tenté de ne plus les voir, parce qu'elles furent effacées dans la flamme des bûchers. A la suite d'une déclaration si noble, pourquoi faut-il que l'historien ait donné place dans son récit, sans trop de réfutation ni de doute, à l'amas de turpitudes jetées à la face de ces martyrs? Certainement nous ne proclamons point l'impeccabilité de l'ordre du Temple; au milieu de la décadence des guerres saintes, d'autres préoccupations que la défense de la croix ont pu entrer dans l'âme de quelques-uns des membres de ce grand corps; mais nous dirons que les accusateurs des Templiers ont poussé la fureur des poursuites jusqu'à calomnier la nature humaine; nous dirons aussi qu'il appartenait à ces premières années du XIVe siècle, années de désordres, de sourdes manœuvres et de sentiments étroits, de nier l'héroïsme et de hurler contre.

A continuer.

RAPPORT

Présenté par le Sous-Comité de Distribution au Comité Général de Secours aux victimes des Incendies récents de cette ville, dans la séance du Comité Général du lundi 12, et adopté lundi 19 janvier 1846.

Suite et fin.

L'effet de la règle dont on vient de parler a été de faire admettre immédiatement un grand nombre de réclamations et d'en faire réserver un nombre considérable, dont chacune a subi depuis ou à encore à subir un examen séparé. On pourra bien dire que les registres que votre Comité a tenus de ses procédés sont ici complets, en ce que la décision du Comité dans chaque cas est seule enregistrée, sans les raisons qui l'ont motivé, si ce n'est quand les pétitions des parties elles-mêmes contiennent ces raisons, ce qui est loin d'être toujours le cas. Aussi est-il bien vrai que même depuis l'établissement de cette règle, on pourrait facilement extraire des livres une liste qui, sans explications, serait presque aussi propre à jeter dans l'étonnement que celle fournie au Comité de Londres. Mais chaque membre du Comité sait et nul d'entre eux ne serait justifiable de supprimer le fait, que chacun de ces cas a été examiné, et qu'il a été donné des raisons suffisantes pour déterminer dans un grand nombre de cas, un vote unanime, et dans tout celui d'une majorité qui dans aucun, votre Comité ne craint pas de le dire, n'a été guidé par des sentiments de section ou de parti, comme de catholiques contre protestants ou de Canadiens français contre ceux d'origine britannique, ou vice versa.

Il serait absurde de supposer que toutes les décisions ont été précisément ce qu'elles auraient dû être. Le nombre de ces décisions, la nature compliquée des cas, la difficulté d'obtenir les renseignements nécessaires, et les vues différentes de différents membres du Comité rendaient la chose impossible.

Etait-il à présumer que des termes aussi vagues que ceux employés dans les instructions du 15 septembre, "détresse" et "incendies en détresse," serments toujours entendus dans le même sens par tous les membres du Comité? Ou plutôt n'était-il pas évident que différentes personnes donneraient à ces mots des interprétations différentes? Il est bien possible que la majorité ait quelquefois eu tort, et la minorité raison. Il est bien possible qu'il ait été quelquefois accordé des secours qui auraient dû être refusés, et refusé des secours qui auraient dû être accordés. Mais l'on ne saurait nier que le Comité s'est donné beaucoup de peine pour rendre justice, et que les intérêts personnels ne sont entrés pour rien dans ses décisions.

On peut mentionner deux ou trois choses comme explicatives des décisions du Comité dans des cas où, d'après les tableaux seuls elles sembleraient injustifiables. Un grand nombre des incendies, particulièrement de ceux d'origine française, étaient actionnaires de la Compagnie (insolvable) du Canada, aussi bien qu'assurés par elle; circonstance, dont il n'est pas tenu compte dans les tableaux, mais dont le Comité, dans la décision des cas, fut forcé de prendre connaissance; car qu'importait qu'un homme fut assuré pour £500 par la compagnie du Canada s'il était actionnaire et obligé de verser une somme égale à celle qu'il était due? Son assurance, il est vrai, payait ce qu'il devait à la compagnie, mais elle ne lui laissait rien pour la subsistance de sa famille. Votre Comité regrette qu'avec le fait que la compagnie paierait 10s par livre, les correspondants de Québec du Comité de Londres paraissent ne lui avoir pas donné connaissance de cet autre fait.

On remarquera qu'un grand nombre de personnes sont représentées comme possédant des moyens qui leur restent en terres. Ces terres consistent en de petits emplacements de maisons dans l'un ou l'autre faubourg. Souvent, par le sentiment naturel qui porte un homme à mettre un trop haut prix à ce qui lui appartient, et souvent aussi dans l'espérance mal fondée de recevoir par-là un plus grand dividende, les propriétaires ont donné à leurs emplacements une valeur bien au-dessus de ce que des personnes capables d'en juger avaient en être la valeur réelle.

Il fallait pour cette raison, faire une grande déduction sur l'estimation des moyens restants, et il aurait fallu en faire une plus grande encore s'il n'eût pas été donné, ou promis un aide suffisante pour stimuler et assister à bâtir des maisons sur ces emplacements, puisque dans ce cas, il s'en serait trouvé un si grand nombre à vendre à la fois et dans des circonstances si défavorables, qu'on n'aurait pu espérer d'en obtenir un quart de leur valeur précédente.

Il faut aussi observer qu'en faisant des allocations de secours, diverses autres raisons concouraient, aussi bien que l'état des moyens restants, à déterminer le jugement du comité, tels que l'âge des personnes, leur état de santé, le nombre d'individus composant leur famille, la grandeur de leurs pertes, leur position sociale, leur caractère, etc., etc. Les hommes généreux qui composent le Comité de Londres ne feront pas un reproche à votre Comité d'avoir permis que ces circonstances aient eu quelque poids dans ses décisions.

Votre comité ne craint pas que le Comité de Londres ne trouvât pas ces explications satisfaisantes, n'était-ce le principe si décidément posé par celui-ci, que les fonds qu'il a recueillis étaient destinés par les souscripteurs uniquement à soulager la détresse des personnes réduites au dénuement par les incendies. Si par "les personnes réduites au dénuement" on entend celles privées de la nourriture, des vêtements et de l'abri nécessaires pour conserver la vie au milieu des rigueurs d'un hiver canadien, le Comité doit reconnaître qu'il a étendu sa charité bien au-delà de ces personnes. Mais il peut dire avec vérité qu'il ne les a pas négligées; il a écouté avec empressement toutes les demandes qui lui ont été faites par de telles personnes, et les a secourues; celles qu'il ne connaissait pas il les a cherchées; il a fait annoncer publiquement qu'il était prêt à visiter toutes celles qui le désiraient, dans le but de les secourir; ses membres ont visité en personne toutes celles dont les noms lui ont été donnés; il a placé une somme d'argent entre les mains du pasteur de chaque congrégation religieuse de la cité, pour être employée sous la surveillance des différentes églises à secourir les personnes dans le dénuement qui pourraient se présenter; et si maintenant il y en a qui aient faim ou qui soient nus ou sans abri, parmi les incendiés, le Comité déclare solennellement que ce n'est pas sa faute. Mais en vérité de tels cas n'existent point. Quoiqu'il y ait un grand nombre de citoyens respectables qui, avec leurs familles, souffrent de graves privations, logés misérablement, plus misérablement que les mem-

Feuilleton.

MARENGO.

Extrait de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

Le Premier Consul attend avec impatience les nouvelles d'Allemagne.—Ces nouvelles arrivées et annonçant des succès, il se décide à partir pour l'Italie.—Détresse de la garnison de Gênes portée au comble.—Constance de Masséna.—Le Premier Consul se hâte de venir à son secours, en exécutant le projet de passer les Alpes.—Départ du Premier Consul, sa fuite apparition à Dijon, son arrivée à Martigny, dans le Valais.—Coup de Saint-Bernard pour franchir la grande chaîne.—Moyens imaginés pour transporter l'artillerie, les munitions, les vivres et tout le matériel.—Commencement du passage.—Difficultés inouïes surmontées par le dévouement des troupes.—Obstacle imprévu du fort de Bard.—Surprise et douleur de l'armée à la vue de ce fort, jugé d'abord imprévisible.—L'infanterie et la cavalerie font un détour, et évitent l'obstacle.—L'artillerie, traînée à bras, passe sous le feu du fort.—Prise d'Ivrée, et départ de l'armée dans les plaines du Piémont, avant que les Autrichiens se soient doutés de son existence et de sa marche.—Passage simultané du Saint-Gothard, par le détachement formé des troupes d'Allemagne.—Plan du général Bonaparte une fois descendu en Lombardie.—Il se décide à se rendre à Milan pour rallier les troupes venues d'Allemagne, et envelopper ensuite M. de Mélas.—Longues illusions de M. de Mélas déçues tout à coup.—Douleur de ce vieux général.—Ses ordres incertains d'abord, puis positifs, d'évacuer les bords du Var et les environs de Gênes.—Dernières extrémités de Masséna.—L'impuissance absolue de nourrir les soldats et le peuple de Gênes, la réduit à se rendre.—Belle capitulation.—Gênes prise, les Autrichiens se concentrent en Piémont.—Importance de la route d'Alexandrie à Plaisance.—Empressement des deux armées à occuper Plaisance.—Les Français y arrivent les premiers.—Position de la Stradella, choisie par le Premier Consul pour envelopper M. de Mélas.—Attente de quelques jours dans cette position.—Croyant que les Autrichiens lui ont échappé, le Premier Consul va les chercher, et les rencontre à l'improviste dans les plaines de Marengo.—Bataille de Marengo, perdue et regagnée.—Heureuse inspiration de Desaix et sa mort.—Régrets du Premier Consul.—Désespoir des Autrichiens, et convention d'Alexandrie, par laquelle ils livrent l'Italie et toutes ses places à l'armée française.—Quelques jours employés à Milan par le Premier Consul à régler les affaires d'Italie.—

Conclève à Venise, et promotion de Pie VII à la papauté.—Retour du Premier Consul à Paris.—Enthousiasme excité par sa présence.—Suite des opérations sur le Danube.—Passage de ce fleuve au-dessous d'Ulm.—Victoire d'Hochstedt.—Moreau conquiert toute la Bavière jusqu'à l'Inn.—Armistice en Allemagne comme en Italie.—Commencement des négociations de paix.—Arrivée à Paris de M. de Saint-Julien, envoyé par l'empereur d'Allemagne.—Fête du 14 juillet aux Invalides.

(Suite.)

La situation du généralissime autrichien était donc fort critique, même après la prise de Gênes. Elle l'était non-seulement sous le rapport de la dispersion et de la diminution de ses forces, mais sous le rapport encore de la marche à suivre pour sortir de l'étroite enceinte du Piémont, dans laquelle le général Bonaparte venait de l'enfermer. Il fallait en effet repasser le Pô devant les Français, et regagner, à travers la Lombardie qu'ils occupaient, la grande route du Tyrol ou du Frioul. La difficulté était immense devant un adversaire qui excellait surtout à la guerre, dans l'art des grands mouvements.

M. de Mélas avait conservé le cours supérieur du Pô, depuis sa source jusqu'à Valence. Il lui était facile de passer ce fleuve à Turin, Chivasso, Casale ou Valence, n'importe; mais, en le passant sur l'un de ces points, il allait tomber sur le Tessin, qui de général Bonaparte occupait, et sur Milan, centre de toutes les forces françaises. Il y avait donc peu de chance de s'enfuir de ce côté. Restait le parti d'appuyer à droite, de se diriger vers le cours inférieur du Pô, c'est-à-dire de se porter à Plaisance ou Crémone, afin de gagner la route de Mantoue. Plaisance, d'après cela, devenait pour les deux adversaires le point capital à occuper. Pour M. de Mélas, c'était le moyen à peu près unique d'échapper aux fourchettes caudines; pour le général Bonaparte, c'était le moyen de recueillir le prix de sa marche audacieuse à travers les Alpes. Si ce dernier, en effet, laissait échapper les Autrichiens, bien qu'il eût délivré le Piémont,

c'était peu qu'un tel résultat, en comparaison des périls qu'il avait bravés; il encourait même quelque ridicule aux yeux de l'Europe attentive à cette campagne, car sa manœuvre, dont l'intention était aujourd'hui manifeste, se trouvait déjouée. Plaisance était par conséquent la clef du Piémont; il la fallait, et à celui qui voulait en sortir, et à celui qui voulait y enfermer son adversaire.

Par ces motifs, M. de Mélas fixa deux points de concentration à ses troupes: Alexandrie, aux troupes qui étaient dans le haut Piémont; Plaisance, à celles qui étaient autour de Gênes. Il ordonna aux généraux Kaim et Haddick de marcher de Turin, par Asti, sur Alexandrie; au général Elsnitz, revenu des bords du Var, de s'y rendre par Ceva et Cherasco. Ces trois corps, une fois réunis, devaient se transporter d'Alexandrie à Plaisance. Il enjoignit au général Ott, revenant de Gênes, de descendre directement, par la Bocchetta et Tortone, sur Plaisance. Un corps d'infanterie, débarrassé de tous les empêchements d'une armée, eut ordre de s'y porter plus directement encore par la route de Bobbio, qui longe la vallée de Trebbia. Enfin le général Oreilly, qui était déjà autour d'Alexandrie avec un fort détachement de cavalerie, reçut l'instruction de ne pas attendre la concentration des troupes du haut Piémont, et de se porter à Plaisance de toute la vitesse de ses chevaux. Le petit corps aventureux en Toscane reçut aussi l'instruction de s'y rendre par le duché de Parme et la route de Fiorenzuola. Ainsi, tandis que la principale partie de l'armée autrichienne se concentrait sur Alexandrie pour marcher de là sur Plaisance, les corps les plus rapprochés de Plaisance même avaient ordre d'y marcher en droite ligne, et sur-le-champ.

Mais il était douteux qu'on pût prévenir le général Bonaparte dans un objet aussi important. Il avait perdu dans Milan cinq ou six jours à rallier le corps

venu par le Saint-Gothard; temps précieux, puisque Gênes avait succombé dans cette intervalle. Mais maintenant que le général Moncey, avec les troupes tirées d'Allemagne, avait franchi le Saint-Gothard, il n'allait plus perdre une minute. Placé sur la route des courriers qui de Vienne étaient adressés à Turin à M. de Mélas, et de Turin étaient renvoyés par M. de Mélas à Vienne, il était aujourd'hui initié à toutes les pensées du gouvernement impérial. Il avait lu, par exemple, les singulières dépêches dans lesquelles M. de Thugut, rassurant le général autrichien, lui recommandait d'être tranquille, de ne pas se laisser détourner de son objet par la faible de l'armée de réserve; d'emporter bien vite Gênes et la ligne du Var, afin de pouvoir faire un détachement au profit de l'armée du maréchal de Kray, aculé sur Ulm. Il avait lu aussi les dépêches de M. de Mélas, pleines d'abord de confiance, et bientôt de trouble et d'inquiétude. Ces jouissances furent cependant troublées le 8 juin, car il apprit, par cette même correspondance, que Masséna venait d'être obligé de rendre Gênes le 4. Cette nouvelle, au reste, ne changeait en rien son plan de campagne; car ayant voulu se porter sur les derrières de l'ennemi pour l'envelopper et lui faire mettre bas les armes, l'Italie et la ville de Gênes, s'il réussissait, étaient reconquises du même coup. L'inconvénient véritablement grave résultant de la prise de Gênes, c'était d'avoir sur les bras les troupes disponibles du général Ott. Mais la dépêche interceptée portait sa consolation avec elle, car cette dépêche disait que l'armée de Masséna n'était point prisonnière de guerre. Dès lors, si d'une part, des troupes autrichiennes plus considérables allaient descendre de l'Apennin, d'autre part, des troupes françaises, sur lesquelles on ne comptait pas d'abord, devaient descendre de l'Apennin à la suite des troupes autrichiennes.

bras du comité de Londres ne peuvent bien s'en faire une idée sans l'avoir vu de leurs propres yeux, en possédant peu des commodités de la vie auxquelles, par leur industrie et leur aisance, ils avaient été accoutumés avant les incendies, votre comité ne croit pas qu'il y ait, et à coup sûr il ne devrait pas y avoir de cas de dénuement des choses nécessaires à la vie, grâces en soient rendues à Dieu et à ces généreux bienfaiteurs de nos pauvres citoyens, ici et ailleurs, à qui Dieu a mis dans le cœur de venir à leur secours avec tant de munificence.

Mais tandis que les personnes dans le dénuement n'ont pas été négligées, le Comité répète encore que ses secours sont allés bien au delà d'elles. Bien plus, par une règle délibérément adoptée, il s'est engagé à payer un dividende de dix pour cent sur les pertes de toutes personnes dont les moyens restants ne montrent pas, dans les livres du Comité, plus de £250 en argent ou en bonnes assurances, ou £350 en terrains et en argent. Le Comité pense que des personnes possédant beaucoup moins de £250 ou de £350 ne peuvent, dans l'acceptation ordinaire du mot, être considérées comme dans le dénuement, et si un aide accordé à de telles personnes doit être regardé comme un flagrant abus de fonds charitables, tous les membres du Comité sont coupables d'un tel abus, ayant tous sanctionné une règle qui l'implique et aide à mettre cette règle à exécution dans un grand nombre de cas.

Les termes dans lesquels est couché la lettre du Comité de Londres, et particulièrement l'allusion qui est faite à l'appel du 6 juin, qui fut rédigé par le Comité de correspondance et sanctionné par le Comité Général, semblent, il est vrai, venir en quelque sorte à l'appui d'une théorie, concernant les devoirs de ce Comité, qui a été quelquefois mise en lumière par certains de ses membres : c'est que l'appel, dont on vient de parler, document habilement et excellentement rédigé, mais, par sa nature même, un peu oratoire, constitue les termes d'un contrat entre les donateurs, en Angleterre, et le Comité, dont toutes les clauses sont obligatoires autant que si c'était un acte notarié auquel chacun de nous eût apposé sa signature et son sceau. L'embaras d'être lié par un contrat si dur, se trouve augmenté par l'interprétation que l'on fait de l'une de ses expressions, interprétations suivant laquelle on prétend que nous sommes solennellement liés, quoique victimes d'une calamité qui a détruit les habitations de vingt mille personnes, à ne pas employer un sou de l'argent levé en Angleterre à les rebâtir. Telle était la théorie contenue dans un rapport sur la dernière communication de Londres, que le Comité refusa de sanctionner, mais que la minorité qui l'approuvait a envoyé, à ce qu'il paraît, en Angleterre, tandis que par quelque accident, le rapport adopté par le Comité n'a pas été envoyé. Mais votre Comité nourrit encore l'espoir que cette plainte et franche exposition de ses vues obtiendra l'approbation du Comité de Londres; mais qu'elle l'obtienne ou non, il se devait à lui-même et au public de la faire. Votre Comité a mieux aimé offrir cette exposition que de dire, ce qui, cependant serait strictement vrai, qu'il a été dépensé plus que la somme reçue du Comité de Londres à secourir seulement les nécessiteux, parce que d'autres donateurs pourraient avoir, et il est certain qu'il y en a beaucoup qui ont eu en effet les mêmes vues que celles exprimées par le Comité de Londres.

Il va sans dire que votre Comité ne regarde pas chaque clause de l'appel du 6 juin comme le liant si étroitement, et il ne peut nullement adopter l'interprétation des termes de cet appel dont on vient de parler. Mais il se croit obligé en honneur et en probité de s'en tenir au sens et à l'esprit de ce document, tels qu'il les entend, et pour montrer quels en étaient le sens et l'esprit, il suffira de renvoyer au document lui-même ainsi qu'au temps et l'objet pour lesquels il fut écrit.

C'était une circulaire. Cette circulaire était adressée à toutes les grandes villes d'Angleterre et d'Irlande, et à diverses au tres localités dans lesquelles on pensait pouvoir obtenir de l'aide pour nos incendiés en détresse. Naturellement elle exposait d'une manière plus saillante le plus fort de nos titres : c'était le dénuement qui existait et qui paraissait devoir se faire sentir encore plus pendant l'hiver; et elle disait ce qui, avec toute l'aide qui pourrait être donnée à même les fonds de ce Comité, sera indubitablement encore vrai : que rebâtir la partie sinistrée de notre cité, et rétablir les fortunes détruites et l'ancienne aisance de ses citoyens, ne pourrait être que l'ouvrage du temps et des efforts individuels, de l'esprit d'entreprise et de l'industrie.

Cet appel, éloquent par les faits qu'il exposait, éloquent par sa manière de les exposer, aurait pu n'exciter que peu l'intérêt général. Dans ce cas, tous les fonds procurés n'auraient été nécessaires pour secourir les nécessiteux dans la plus stricte acception du terme. Mais quel fut le résultat? Eh! l'on sentit partout qu'une grande calamité nous avait frappés. Les sous-

criptions magnifiques de la cité sœur de Montréal, prouvèrent aux yeux de tous la grandeur de la calamité. Partout un esprit généreux se manifesta, et en fin de compte il fut réalisé, pour nos incendiés, une somme plus grande qu'on ne l'avait espérée, bien plus grande qu'il n'était nécessaire pour couvrir le dénuement absolu; une somme très-suffisante, il est vrai pour égaler ou soulager très-considérablement la détresse sous le poids de laquelle succombait la communauté souffrante.

Votre Comité n'a aucun doute que la pensée du dénuement ne fut la pensée dominante chez les donateurs à Londres, et non-seulement à Londres, mais partout. Sans ce rapport les donateurs ici et les donateurs ailleurs sont précisément sur le même pied. Il se peut bien que si les donateurs dans un endroit avait en tout ce qui se faisait en d'autres endroits, ils n'eussent pas agi de la même manière. Mais qui, se demandait-on parmi nous, qui de tous les donateurs ne se réjouirait pas de l'esprit de bienfaisance manifesté par les autres aussi bien que par lui-même? d'entre eux ne se féliciterait pas de voir qu'il serait soulagé plus de détresse qu'il n'a prévu ni espéré? qui le regretterait si les contributions de tous, faites avec cette pensée du dénuement absolu prédominant dans l'esprit de chacun, lorsqu'elles seraient réunies, se trouvaient suffisantes pour rétablir chaque individu, chaque famille dans l'aisance où ils étaient avant ces déplorables calamités? qui ne se réjouirait pas de voir un exemple pratique du pouvoir d'une charité large et générale pour répondre pleinement aux exigences produites par de si affligeantes dispensations de la divine providence; un exemple qui pourrait être suivi en de semblables occasions sans faire tort à personne et avec l'effet certain d'enserrer la famille humaine dans les liens d'une fraternité plus étroite et plus affectionnée?

Assurément la dernière chose que nous craindrions serait que nos amis d'Angleterre, en général, manquaient à se réjouir d'un tel résultat. Et sachant combien il serait impraticable de remettre ce qui avait été donné, quand même cela serait nécessaire, on d'obtenir une expression d'opinion de quelque chose d'approchant de la majorité des donateurs, le Comité a tâché de faire ce qu'il lui paraissait que tous les donateurs approuveraient, et commençant par les nécessiteux, à mesure que les fonds s'étendaient il a attendu la catégorie des incendiés à secourir, admettant à participer à une distribution de £60,000 des personnes auxquelles il n'aurait pas songé dans une distribution de £8,000.

Le Comité de Londres doit savoir qu'après même que nos fonds seraient d'abord doublés et puis distribués, il resterait encore une vaste somme de détresse, après qu'il a été entièrement détruit pour près d'un million de propriétés dans une aussi petite communauté que l'est celle de Québec.

Nous dirait-il que les fonds n'auraient pas dû être distribués? ou qu'il n'aurait dû être accordé aucun aide à même ces fonds pour soulager ceux qui étaient dénués d'abris, de maisons? Assurément il ne voudrait pas que les fonds fussent donnés exclusivement à ceux qui étaient dans le dénuement avant les incendies. Assurément il ne voudrait pas qu'ils fussent donnés, si ce n'est dans une proportion équitable, à des hommes de métier qui gagnent et continueront probablement à gagner d'ici à longtemps des gages beaucoup plus forts qu'avant les incendies. Assurément si le dénuement d'abris, la privation de maisons doit être jamais soulagée du tout, il est bien raisonnable d'assister ceux à qui il reste quelques moyens pour rebâtir, et de soulager ainsi tout de suite leur détresse, et de les mettre en état de soulager à leur tour une autre classe, de la manière à la fois plus efficace et qui semble devoir être la moins nuisible à l'esprit d'industrie indépendante, en fournissant de l'emploi aux hommes de métiers. Assurément, il vaut mieux mettre ceux qui ont fait des pertes graves en état de reprendre leurs anciennes occupations quoique sur aucune échelle plus humble, que de donner à des gens dix fois plus qu'ils n'ont perdus, et ce que, à coup sûr, les donateurs n'ont jamais voulu, les élever au-dessus de la position sociale où ils se trouvaient auparavant. Mais c'est là précisément ce que votre Comité fait, et ce qu'avec votre approbation il continuera de faire. Et, il ne doute point qu'en le faisant il ne finisse par obtenir aussi l'approbation du Comité de Londres.

Qu'il n'y ait point eu d'abus, que votre Comité n'ait point commis d'erreurs, il y aurait folie à l'affirmer. Appelés, sans expérience préalablement acquise, à administrer immédiatement des fonds aussi considérables, à partager entre un si grand nombre d'individus placés dans des circonstances si variées, et sans autorité judiciaire pour s'assurer des faits, il a sans doute fait bien des méprises, et il n'y a probablement pas un membre du Comité qui se soit souvent demandé à lui-même comment éviter les erreurs et les inégalités du passé dans ce qui reste encore à faire. Mais c'est avec plaisir que votre Comité croit pouvoir dire que ses

travaux ont en somme été vus d'un bon oeil par les donateurs ici. Si l'œuvre est continuée entre ses mains, il se flatte qu'il continuera de mériter votre approbation.

Tout ce que dessus est humblement soumis au Comité.

(Signé) C. F. BAILLARGEON, prêtre, Président.

Canada.

QUÉBEC, 29 JANVIER, 1846.

La nouvelle publiée dans les journaux d'hier que lord Cathcart avait été appelé au poste éminent de gouverneur-général du Canada, se trouve confirmée par les journaux de Montréal reçus ce matin. Le *Pilot* dit que l'offre de la situation a été faite à lord Cathcart, mais qu'il n'a pas encore reçu sa commission, parce que, s'il en eut été ainsi, sa nomination aurait été publiée par un extraordinaire de la *Gazette du Canada*.

Le même journal dit que le bruit courait que M. Gagy avait reçu des instructions pour ne plus faire de nominations de milice avant l'ouverture du Parlement.

Les nouvelles des Etats-Unis n'annoncent aucun changement dans l'attitude des affaires à Washington. On parlait du départ de plusieurs vaisseaux de guerre pour le Mexique où vient encore d'éclater une révolution.

Mardi soir, a eu lieu au faubourg St. Jean, une grande assemblée des électeurs municipaux de ce quartier. Après plusieurs discours, les suffrages de l'assemblée ont été unanimes en faveur de MM. Plamondon, Belleau et Tessier. C'est un heureux indice, nous l'espérons que les symptômes de division qui menaçaient de se faire jour parmi la population de ce beau faubourg, sont disparus ou sur le point de disparaître entièrement. Il est temps de mettre dans le conseil des hommes d'affaires, des hommes capables et instruits qui puissent lutter avec avantage contre les hommes malveillants; or, sous ce rapport, on ne saurait contester que M.M. Belleau et Tessier ne soient deux excellentes acquisitions. Ne nous désolons donc pas, nous savons nous pas que le principe de ceux qui nous veulent du mal, est : *divisons pour régner*.

Malheureusement, une annonce, que l'on remarquera dans nos colonnes, n'indique pas le même esprit d'union parmi les habitants de Saint Roch, qui, pourtant s'étaient montrés si unis dans leur grande assemblée pour faire choix de deux conseillers municipaux. Nous conjurons tous ceux qui, dans cette circonstance, étaient près de se diviser, parce que l'un des candidats choisis par cette assemblée ne lui plaisait pas, nous les conjurons d'oublier leurs affections ou leurs désaffections et de s'unir comme un seul homme à l'approche du danger; celui qui n'est pas capable de faire un pareil sacrifice ne peut pas être un véritable citoyen. Nous le disons sans crainte d'exagération, jamais nos intérêts de tout genre n'ont été en aussi grand danger qu'aujourd'hui, jamais de petites causes n'auront produit de si grands résultats, jamais pour triompher on n'a employé des moyens si divers et si funestes d'action. Tous les moyens honnêtes ou non, tous les influences sont employées pour le succès d'un plan qui embrasse non un quartier particulièrement, mais la cité tout entière; et ce qui est plus absurde, c'est que l'on cherche à donner la représentation à ceux qui, l'année dernière, ont voulu l'annéantir pour les faubourgs.

Le corps social ne peut vivre sans nourriture pas plus que le corps matériel.

(Discours de l'honorable A. N. Morin sur l'Éducation, 18 décembre, à l'Institut Canadien.)

M. le rédacteur.

S'il est vrai que ces paroles sorties d'une plume aussi célèbre que celle de l'honorable Monsieur, ne sauraient être révoquées en doute; s'il est vrai qu'il existe un si grand rapprochement entre ces deux corps quant au mode de leur existence tellement que d'un jour on peut dépendre la vie ou la mort, devrait-on alors être étonné si quelqu'un s'imaginait de signaler l'indifférence, pour ne rien dire de plus, qui semble exister dans un certain quartier pour la cause de l'éducation qui est la base nécessaire du corps social? Je fais allusion à ceux qui par leur position sociale sont appelés à surveiller l'éducation au quartier Saint Roch. Depuis longtemps, M. le rédacteur, l'on se demande, et peut-être se demandera-t-on encore longtemps, si on a pris ou si on va prendre des mesures pour rétablir la maison d'école de la Fabrique de St. Roch? et en effet n'a-t-on pas d'autant plus de raison de faire cette question qu'il est reconnu que quelques centaines de madriers auraient suffi pour couvrir des murs qui

n'ont pas même perdu leur crépi par l'incendie, admettant qu'un corps aussi influent et qui peut commander autant de moyens que MM. les fabriciens se seraient sentis de la gêne commune aux particuliers. A Québec on a trouvé les moyens de rétablir la vaste maison des Glacis, avec des augmentations considérables. Que n'a-t-on fait de même à St. Roch, l'éducation serait-elle moins précieuse à St. Roch qu'à Québec?..... Il n'y a pas jusqu'au British and Canadian School de la rue Ste. Marguerite qu'on a rétabli. C'est vraiment un sujet de surprise et encore plus de peine pour un grand nombre de citoyens (et je dirai même de plusieurs des fabriciens) de St. Roch de voir des instituteurs qui se sont, pour ainsi dire, sacrifiés à l'instruction de la jeunesse dans ce faubourg depuis plusieurs années chercher ou plutôt manier de porte en porte ce qui ne peut se trouver ni pour or ni pour argent par le temps qui court, une salle assez spacieuse pour faire leur école, tandis qu'avec des frais comparativement petits, on aurait pu faire dans la maison de la fabrique deux ou trois salles, outre que cette œuvre aurait bien rencontré les vues de l'illustre personnage qui a doté St. Roch de cette superbe propriété pour les fins de l'éducation, aurait de plus extrêmement servi à ces pauvres instituteurs incendiés, ainsi qu'à la cause de l'éducation.

ROCH.

La conversion du célèbre Newman vient offrir un admirable exemple de conscience qui est le fruit de la sainte morale de l'Eglise. Comme M. Newman croit n'avoir plus, depuis dix années, appartenu à l'Eglise anglicane qu'il cherchait à ramener au bercail catholique, il se reproche aujourd'hui la jouissance des émollements qu'il touchait en sa qualité de fellow de l'Université d'Oxford. Or, ne possédant pas les moyens pécuniaires nécessaires pour en faire restitution, il s'est ouvert à quelques amis sur les peines intérieures que cette situation lui fait éprouver. A l'instant même, une souscription s'est formée pour couvrir cette dépense et tranquilliser la conscience de l'illustre néophyte.

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ LACORDAIRE, A NOTRE-DAME.

On lit dans l'Ami de la Religion :

« Dimanche dernier, 30 novembre, le célèbre prédicateur a repris le cours de ses conférences à la métropole. L'affluence des auditeurs est toujours la même, nombreuse et attentive; c'est toujours la jeunesse de la capitale qui domine dans cette réunion d'hommes chrétiens, que le talent si éminemment original de l'orateur n'amène à, en définitive, que pour le triomphe et la gloire de la vérité et de la religion catholique. C'est aussi ce qui fait chaque année des STATIONS de l'Avent et du Carême de Notre-Dame, indépendamment du mérite oratoire et des vertus sacerdotales de deux prédicateurs qui sont chargés de les remplir, un fait important et presque capital dans la situation religieuse du moment. Nous devons donc ne pas omettre d'en rendre compte; mais nous le ferons, selon notre usage, brièvement et cependant avec une exacte fidélité. »

Nous commencerons la publication des conférences de l'illustre orateur dans notre prochaine feuille.

Nous publierons aussi dans un prochain numéro l'article intitulé *Juif Errant*, traduit du *Tablet* de Londres, qu'a publié dernièrement un journal de cette ville, qui nous est passé inaperçu ainsi que la note du traducteur.

La prochaine assemblée des membres de la société Bienveillante de Québec, aura lieu à l'Hôtel Blanchard, Basse-ville, jeudi, le 5 février à 6 heures P. M.

Les personnes qui désirent obtenir des Licences ou le Renouvellement de Licences de Cabaretier pour la ville ou la banlieue de Québec, pour l'année suivante, pourront obtenir des Requêtes avec Certificats, y attachés, rédigés soigneusement et correctement, au no. 3, rue des Grisons, sur le Cap.

LE NOUVEAU MINISTÈRE PEELE.

Voici la liste complète du nouveau cabinet:—Premier lord de la Trésorerie,—Sir Robert Peel.

Secrétaire du Département de l'Intérieur,—Sir J. R. G. Graham.

Lord Chancelier,—Lord Lyndhurst.

Président du conseil.—Duc de Buccleugh.

Commandant en chef,—Duc de Wellington.

Secrétaire des Affaires Etrangères,—Comte de Aberdeen.

Lord du Secau privé,—Comte de Haddington.

Président du Bureau du Contrôle,—Comte de Ripon.

Chancelier de l'Echiquier,—Très Hon. H. Goulburn.

et fit 2,000 prisonniers.

Le général Bonaparte dirigeait de Milan toutes ces opérations. Il avait envoyé Berthier sur le bord du Pô, et, jour par jour, souvent heure par heure, lui prescrivait, dans une correspondance incessante, les mouvements à exécuter.

Bien qu'en s'emparant du Pô, de Pavie à Plaisance, il fut maître de la ligne de la retraite que M. de Mélas devait être tenté de suivre, tout n'était pas dit cependant; car ce qui faisait de cette route de Plaisance la véritable ligne de retraite pour les Autrichiens, c'était la présence des Français derrière le Tessin et autour de Milan. Les Français, en effet, dans cette position, fermaient le passage que les Autrichiens auraient pu s'ouvrir en traversant le Pô entre Turin et Valence; mais si maintenant, pour se porter à la rencontre de M. de Mélas, les Français venaient passer le Pô, entre Pavie et Plaisance, et abandonnant ainsi Milan, affaiblissant le Tessin, ils pouvaient faire renaitre chez M. de Mélas la tentation de passer ou par Turin, ou par Casale, ou par Valence, de traverser nos derrières abandonnés, la ville de Milan elle-même, et de nous rendre à peu près ce que nous leur avions fait, en descendant des Alpes.

Il n'était pas impossible aussi que M. de Mélas, se décidant au sacrifice d'une partie de ses bagages et de sa grosse artillerie, qu'il pouvait d'ailleurs laisser dans les places du Piémont, ne rebroussât chemin vers Gènes, et remonant par Tortone, Novi, jusqu'à la Bocchetta, de là se jetant dans la vallée de la Trebbia, se vint tomber sur le Pô, au dessous de Plaisance, aux environs de Crémone ou de Parme, et ne réussit à gagner, par cette voie détournée, Mantoue et les Etats autrichiens.

(A continuer.)

Le Premier Consul, maintenant que Gènes avait ouvert ses portes, était moins pressé de rencontrer M. de Mélas. Mais il était extraordinairement pressé d'occuper la ligne du Pô, depuis Pavie jusqu'à Plaisance et Crémone; et il faisait, pour s'emparer de ces points importants, celui de Plaisance surtout, des dispositions tout aussi actives que celles de M. de Mélas lui-même. Tandis qu'il s'occupait à Milan de rallier les troupes venues de divers points des Alpes, il poussait sur le Pô les troupes venues avec lui par le Saint-Bernard. Lannes avait déjà pris possession de Pavie avec la division Watrin. Ce général fut chargé de passer le Pô, un peu au-dessous de sa réunion avec le Tessin, c'est-à-dire à Belgiojoso. Murat, avec les divisions Boudet et Monnier, eut ordre de le passer à Plaisance; Duhesme, avec la division Loison, de le passer à Crémone.

Le 6 juin, Lannes ayant réuni à Pavie, dans le Tessin, toutes les barques disponibles, les amena dans le Pô, et, arrivé entre Belgiojoso et San-Cipriano, fit commencer le passage. Le général Watrin, qui était placé sous ses ordres, franchit le fleuve avec un détachement. A peine transporté sur la rive droite, ce détachement eut affaire aux troupes qui étaient sorties de Valence et d'Alexandrie, pour voler à Plaisance. Il courut le danger d'être jeté dans le fleuve; mais le général Watrin tint ferme jusqu'à ce que les allées et venues des barques lui eussent amené du renfort, et il finit par demeurer maître du terrain. Le reste de la division Watrin, conduit par Lannes, passa ensuite le Pô, et vint prendre position un peu au-delà, menaçant la grande route d'Alexandrie à Plaisance.

Le même jour Murat aborda Plaisance. Il y avait dans cette ville toutes les administrations autrichiennes, et quelques centaines d'hommes pour les garder. A l'approche du danger, l'officier autrichien fit armer de canons la tête du pont de Plaisance, placée sur la

rive gauche du Pô, et tâcha de s'y défendre, en attendant que les corps, qui s'avançaient de tout côté, fussent arrivés à son secours. L'avant-garde de la division Monnier, qui croyait se présenter devant une position non défendue, fut accueillie par un horrible feu de mitraille, et ne put venir à bout de cette position en l'abordant de front. On remit au lendemain pour exécuter une attaque en règle.

Le lendemain 7, le général Oreilly, qui avait reçu de M. de Mélas l'ordre de courir d'Alexandrie à Plaisance, y parvint avec sa cavalerie. Les autres corps autrichiens, celui qui remontait de Parme par Fiorenzuola, celui qui descendait avec le général Göttesheim par Bobbio, celui qui venait avec le général Ott par Tortone, n'étaient pas arrivés. Le général Oreilly seul n'était guère en mesure, avec ses escadrons, de défendre Plaisance. Les quelques centaines d'hommes qui avaient voulu résister dans la tête du pont, avaient perdu un quart de leur monde. Dans cette situation, le commandant autrichien fit évacuer l'artillerie et couper le pont de Plaisance, qui était établi sur des bateaux; et, tandis que le général Boudet accourait pour réparer l'échec de la veille, il trouva la tête du pont évacuée, et le pont lui-même détruit. Mais il restait une partie des barques qui avaient servi à le construire; Murat s'en empara, et fit passer un peu au-dessous, à Noceto, par des débarquements successifs, la brigade Monnier sur l'autre rive du Pô. Cette brigade se jeta sur Plaisance, et y pénétra à la suite d'un combat assez vif. Le général Oreilly se hâta de rétrograder, pour être à temps de sauver le parc d'artillerie qu'on envoyait d'Alexandrie, et qui était exposé à tomber dans les mains des Français, en se présentant devant Plaisance. Il revint en effet assez vite pour empêcher que ce parc ne tombât ni dans les mains de Murat, ni dans celles de Lannes. Il eut plus d'une charge de cavalerie à fournir entre

les troupes avancées de Lannes, qui avaient passé le Pô à Belgiojoso, mais il se dégagea, et vint donner contre-ordre au parc, qui s'enferma dans Tortone. Tandis que le général Oreilly rebroussait chemin vers Alexandrie, passant heureusement à travers nos avant-postes, l'avant-garde de l'infanterie du général Göttesheim, descendue le long de la Trebbia par Bobbio, se présentait devant Plaisance. C'était le régiment de Klébeck qui venait ainsi donner sur la division Boudet tout entière, et se faire écraser. Ce malheureux régiment, assailli par des forces supérieures, perdit un grand nombre de prisonniers, et se replia en désordre sur le corps principal de Göttesheim qu'il précédait. Le général Göttesheim, effrayé de cette échafourée, remonta en toute hâte les pentes de l'Apennin, pour aller rejoindre, à travers les montagnes, Tortone et Alexandrie, ce qui l'exposa à errer plusieurs jours de suite. Enfin le régiment revenant de Toscane, par la route de Parme et de Fiorenzuola arrivait le même jour sur les faubourgs de Plaisance. Ce fut une nouvelle déroute pour ce corps détaché, qui, tombant à l'improviste au milieu d'une armée ennemie, fut rejeté en désordre sur la route de Parme. Ainsi, des quatre corps qui marchaient sur Plaisance, trois, les moins importants il est vrai, avaient été culbutés, et s'enfuyaient en laissant des prisonniers. Le quatrième, et le plus considérable, celui du général Ott, ayant un plus long détour à parcourir, était encore en arrière, et allait rencontrer Lannes en avant de Belgiojoso. Dès ce moment les Français étaient maîtres du Pô, et avaient en leur possession les deux principaux passages, celui de Belgiojoso, près Pavie, et celui de Plaisance même. Bientôt ils en occupèrent un troisième, car le lendemain le général Duhesme, à la tête de la division Loison, enleva Crémone à un détachement que le général Wukassowich y avait laissé en se retirant. Il y recueillit beaucoup de ma-

Chancelier du Duché de Lancaster.—Lord G. Somerset.
Commissaire du Revenu des Terres.—Comte de Lincoln.
Secrétaire de guerre.—Très Hon. S. Herbert.
Les noms suivants sont les nouveaux membres du cabinet.
Président du bureau du Commerce.—Comte Dalhousie.
Premier Lord de l'Amirauté.—Comte Ellenborough.
Maître-Général des Postes.—Comte de St. Germain.
Secrétaire des Colonies.—Hon. W. Gladstone.

BUREAU DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL DES MILICES.
Montréal, 9 janvier 1846.

Il a plu à Son Excellence l'administrateur du gouvernement de faire les nominations et promotions suivantes dans la milice:

Second Bataillon de Kamouraska.
Pour être capitaines: lieutenants François-Miville Deschênes, Eugène Boucher et Jean-Charles Chapais.
Pour être lieutenants: enseignes Julien Langlais et Paschal Beaubien, junr.
Pour être enseignes: François Boucher, Rémy Desjardins et Jean-Baptiste Caron.
Pour être paie-maître: Louis-Thomas Chapais, écuyer.
Le capitaine John Gow Smith et enseigne Magloire Têtu, ayant laissé les limites, ont cessé d'appartenir à ce bataillon.

Second Bataillon de Saguenay.
Pour être capitaines: Jean Baptiste Gauthier et John McLaren, écuyers.
Pour être lieutenants: Jude Gauthier, Thomas Gauthier et Joseph Savard, gentilshommes.
Pour être enseignes: Guilbert Girard, Joseph Tremblay, Donald McLaren, William Simard et François Maltest, gentilshommes.
Pour être Quartier-Maître: Charles Duberger, gentilshommes.

MÉMOIRE.—L'Adjudant-Général ayant fait transmettre un nombre suffisant de formules et de commissions pour sergents en blanc, pour les bataillons du district de Québec, au lieutenant colonel Irvine, commandant le premier bataillon à Québec, et aussi un même nombre pour les bataillons du district des Trois-Rivières, à l'enseigne et Quartier-Maître H. Lor, aux Trois-Rivières; tous officiers ayant droit d'avoir tels blancs, voudront bien s'adresser à l'un ou à l'autre de ces officiers qui leur fourniront en par eux donnant un reçu.

Par ordre, A. GUGY, Colonel et Adjudant-Général des Milices.

L'ANGE DE LA POÉSIE.

Oh! voyez la passer, mes frères, dans la nue,
Seule, la harpe en main, voilée et demie nue,
La Vierge qui s'élève aux cieux!
Elle vient de la terre, elle vole, elle vole;
Et sous ses doigts, la harpe harmonieuse et molle,
Prend des accords délicieux.

Elle étend dans l'azur son aile large et blanche,
Sur le vague infini parfois son front se penche;
Elle semble verser des pleurs.
Parfois elle sourit aux airs que ses pieds foulent,
Et sa bouche s'entrouvre, et des chants en défontent
Comme des guirlandes de fleurs.

Anges, voyez-la donc s'élever dans l'espace!
L'air embaumé des cieux la caresse et l'embrasse,
Elle monte, elle monte encor.
Fleur naissante, elle vient aux célestes vallées,
Répandre ses parfums; — aux voûtes étoilées,
Jeune ange, elle a pris son essor.

Vierge, quel est ton nom? d'où viens-tu? qui t'envoie
Répandre parmi nous, l'harmonie et la joie?
Nos cieux te seraient-ils connus?
Du plus beau des soleils est-tu quelque étincelle?
—Je suis la POÉSIE. Au ciel Dieu me rappelle;
Les hommes ne me veulent plus.

JUSTIN MAURICE,
(Au pied de la Croix.)

Cet ouvrage est en vente à la librairie de J. & O. Crémazie, Haute-Ville, Québec.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.
John Saunders, de Douglasstown, de Gaspé, commerçant, failli. Première assemblée des créanciers, le 10 février prochain, à 11 heures. Juge-commissaire, Jean Casinès Brunan, écuyer.

SOUSSIONS POUR CONSTRUCTION.
On demande des soumissions pour construire les murs du cimetière de l'église anglaise, au faubourg saint-Jean. S'adresser à M. M. Haeker et Staveley, architectes.

ELECTIONS MUNICIPALES.
LES électeurs des faubourg et paroisse de St. Roch, en faveur de l'élection de J. J. NESBITT, écuyer, sont priés de s'assembler à la maison neuve de M. JEAN BOIVIN, boulanger, rue St. François, VENDREDI SOIR, 30 courant, à SEPT heures précises. Québec, 29 janvier 1846.

NOUS, soussignés, certifions par le présent, que nous avons pesé le pain dans les boulangeries et les magasins de pain, et aussi dans nombre de voitures rencontrées dans les rues de cette cité, et avons trouvé le poids correct.

THOS. ATKINS,
Inspecteur P. et M.
A. H. RUSSELL,
Chef de Police.

Certifié, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

M. J. B. LAPOINTE ayant transporté son magasin de marchandises sèches à sa maison neuve, encoignure des rues St. Joseph et Craig, choisit cette occasion pour remercier ses amis de l'encouragement qu'ils lui ont donné et pour solliciter celui du public.
St. Roch, 26 janvier, 1846.

CORPORATION DE QUÉBEC.
Cité de Québec, District de Québec.

Une assemblée spéciale du Conseil de la cité de Québec, tenue en l'Hôtel de ville de la dite cité, le vingt-troisième jour de janvier mil-huit-cent-quarante-six, et ajournée du dit vingt-troisième jour de janvier au dit vingt-septième jour du dit mois de janvier en vertu d'un Règlement fait et passé à une assemblée trimes-trielle de ce Conseil tenue le neuvième jour de juin mil-huit-cent-quarante-cinq et ajournée du dit neuvième jour de juin au dixième jour du dit mois et ajournée de nouveau du dit dixième jour de juin au onzième jour du dit mois de juin dans l'année dernière, mentionnée, notification de l'ajournement du dit Conseil de la vingt-troisième jour au vingt-septième jour du dit mois de janvier mil-huit-cent-quarante-six, ayant été dûment laissée le vingt-quatrième jour du dit mois de juin au désir du Règlement précité, à chacun des membres du dit Conseil absens lors de l'ajournement, et à laquelle assemblée deux tiers des membres composant le dit Conseil sont présents, savoir:

- Son Honneur le MAIRE, MM. SIMPSON, GLACKEMEYER, McLEOD, ROBITAILE, CONNOLLY, O'BRIEN, STUART, LAURIN, TOURANGEAU, LLOYD, SCOTT, MASSUE, PLAMONDON, ROUSSEAU.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et nous le dit Conseil ordonnons et faisons le Règlement suivant.

ATTENDU que le livre de contenu du quartier St. Jean, ayant été détruit dans l'incendie du 26 juin dernier, la liste des personnes qualifiées à voter, cette année, à l'élection des conseillers de ville a été faite et imparfaitement que les noms d'un grand nombre d'électeurs en ont été omis, et que les dits électeurs n'ayant pu détourner leur attention de ces soins qu'exigeaient leurs familles dans un si grand malheur, ont désiré de venir visiter les dites listes au bureau du Greffier de la Cité dans le temps requis par le règlement;

Et attendu qu'il serait injuste dans de semblables circonstances de priver ces électeurs du droit de voter et que d'ailleurs c'est le devoir du Conseil de Ville de faciliter à chaque électeur qualifié par la loi le droit de voter aux dites élections;

Qu'il soit donc statué et ordonné et par ce Règlement le Conseil de Ville de la cité de Québec, statue et ordonne que toutes les personnes portées sur les listes du quartier St. Jean, comme qualifiées à voter à l'élection des conseillers de ville pour l'année mil-huit-cent-quarante-six, seront qualifiées à voter à la prochaine élection des conseillers de ville pour le dit quartier et auront droit d'obtenir leur certificat de qualification du Greffier de la Cité; Pourvu néanmoins et il est par le présent statué et ordonné que le comité des élections aura le droit de rayer des dites listes les noms des personnes qui n'ont pas été qualifiées depuis après un avoir fait rapport au Conseil de Ville et obtenu sa sanction.

(L. S.) ED. CARON, Maire.
Certifié, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Avis public

EST par le présent donné que de et après cette date, 250 barils de farine (blanc) seront vendus à la criée publique aux magasins de MM. FORTIN, WALKER & Co., tous les MERCREDIS de chaque semaine d'ici à nouvel avis.
La vente à UNE heure précise.
Es. BOWEN, Secrétaire.

BUREAU DE L'ADMINISTRATION DES BIENS DES JÉSUITES.

ON recevra à ce Bureau, d'ici au TROIS FÉVRIER prochain inclusivement, des propositions pour la construction d'un pont de soixante pieds de long, à être bâti sur la Rivière du Mont-de-L'Annonciation, au nord du dit Mont-de-L'Annonciation, avec six-vingt-cinq pieds de large du côté sud, et cinquante pieds de large du côté nord.
On peut voir les plans et devis et obtenir toutes les informations s'adressant à M. JACQUES PANET, Agent.
à Québec, 27 janvier, 1846.

Extraits des Règles de l'Assemblée législative du Canada.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour créer un pont sur la Rivière du Mont-de-L'Annonciation, on pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour alterer ou renouveler quelque acte de Parlement provincial, pour dessein de commerce, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, et en un et par une notice posée à la porte des Églises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'insertion la plus possible, s'il n'y a point d'Église, pendant deux semaines, avant que telle pétition soit présentée.

RÉSOLU, 67.—Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra des pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

RÉSOLU, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il sera présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour créer un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-septième, donneront aussi, au même temps et de la même manière, un Avis, notifiant les lieux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'importance des Cédés ou Piliers, pour le passage des Cargos, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

RÉSOLU, 71.—Que les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette chambre, ne doivent pas retomber sur le public et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soient supportées par ceux qui ne seraient pas des dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que \$300 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue, aucune pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

A être publié en langue Anglaise et Française, dans le "Canada Gazette" et la "Gazette Officielle de Québec" en langue Anglaise dans la "Gazette Officielle de Toronto", et en langue Française dans le "Canada", "La Minerve", "L'Aurore des Canadas" et "Le Journal de Québec" jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

No. 1331.—James Campbell, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, marin; contre Louis Camé, ci-devant de la même paroisse, cultivateur, et actuellement à Québec, et autres, et Danbar Russ, écuyer, de la cité de Québec, distrayant, (ci suit la description de la terre du dit James Campbell à être vendue à la demande du dit distrayant) savoir: "Une terre d'un arpent de front, sur quarante deux arpents plus ou moins de profondeur, située en premier rang des concessions de la paroisse de St. Germain, à l'endroit nommé La Pointe aux Pères, tenant par le nord ouest au Fleuve St. Laurent, par le sud est au bout de la dite profondeur, par le sud ouest à Daniel Chouinard, et par le nord est à Charles Chouinard, sans bâtisses ou constructions; à sujet de droits, devoirs et redevances, stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans l'acte original d'achat à titre de cens." Pour être vendue à la porte de l'Église de la dite paroisse de St. Germain de Rimouski, le Troisième jour de Mars prochain, à six heures du matin.

A LOUER.

UNE Maison, à deux étages, située à la Pointe-Lévi, près du Chantier de M. Patton. Cette maison se trouve, par son site et ses commodités, très avantageuse pour le Commerce. Elle pourrait aussi être occupée avec avantage comme Hôtel.
S'adresser au propriétaire Étienne Dalairé, écuyer, à la Pointe-Lévi, ou au sous-signé, à Québec.
JOS LAURIN, Notaire.
24 janvier 1846.

À vendre.

CETTE belle maison avantageusement située pour toute sorte de commerce, faisant face d'un côté au marché de la basse-ville et de l'autre à la rue St. Pierre. Les termes de Paiement seront faciles. S'adresser au propriétaire soussigné.
AUGT. AMHOT.
Québec, 19 janvier, 1846.

À Vendre:

LES propriétés suivantes, situées au faubourg St. Jean de cette Cité, savoir:
1o. Un Emplacement de 70 pieds de front sur 60 de profondeur, dont 40 pieds sont sur le niveau sud de la rue St. George, et 30 pieds sur la rue Richelieu, tenant d'un côté à Charles Hunt, et d'autre côté à l'emplacement ci-dessus secondement désigné, avec une maison en pierre à deux étages, non entièrement achevée.
2o. Un autre Emplacement situé sur le niveau sud de la rue Richelieu, de 50 pieds de front sur 60 de profondeur, joignant au nord-est l'emplacement ci-dessus désigné, et au sud-ouest à Fr. Jos. Parent, avec le solage et la cheminée d'une maison dernièrement incendiée.
3o. Un autre emplacement sur le niveau sud de la dite rue Richelieu, de 45 pieds de front sur 60 de profondeur, joignant d'un côté au nord-est aux dits héritiers Tourangeau, et au sud-ouest à Fr. Jos. Parent, avec le solage et la cheminée d'une maison dernièrement incendiée.
Les termes de paiements seront avantageux. Pour plus amples informations s'adresser à
M. TESSIER, Notaire, Faubourg, St. Jean, rue d'Aiguillon.
24 janvier 1846.

PROPRIÉTÉ À VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 26 mai.
S'adresser à dans veuve Cus. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 29 septembre 1845.

Bureau de l'Inspecteur du Département du feu.

Hôtel de Ville, Québec, 24 janvier 1846.
Le soussigné informe respectueusement le public qu'il continuera le 26 du courant ses visites domiciliaires dans les quartiers St. Louis et du Palais, pour s'assurer si les poêles, tuyaux etc, sont suivant les règlements du feu.
N. WELLS, Inspecteur du Département du feu.

ÉLECTION DES CONSEILLERS DE VILLE ET DES COTISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St-Louis, du Palais, St-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la Sme Victoria, Chap. LX, Sect. III.

LUNDI 2 Février Prochain.

et quelle se fera aux lieux suivants savoir:—

Quartiers.	Conseillers qui se retirent.	Lieux des élections.	Présidents des élections.
St. Louis.	L'Hon R. E. Caron.	Hôtel de Ville, Rue St. Louis.	M. Wilson.
Du Palais.	L'Hon L. Massue.	Chambre d'Asses. M. McLeod.	M. McLeod.
St. Pierre.	Ed. Glackemeyer.	Hôtel Blanchard, Marché, B-Ville, Douane, rue du Col-de-Sac.	M. Simpson.
Champlain.	M. Connolly.	Col-de-Sac.	M. O'Brien.
St. Roch.	Jean Tourangeau.	Maison de Parker, coin des rues Des-Fosses et Anne.	M. Rousseau.
St. Jean.	Es. Plamondon.	Ecole des Glacis, rue des Glacis.	M. Robitaille.

N. B. Le Poll s'ouvrira à neuf heures A. M.
Par ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.
Hôtel-de-Ville, Québec, le 10 janvier 1846.

ÉLECTION DES CONSEILLERS DE VILLE ET DES COTISEURS.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC. 17 décembre, 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St-Louis, du Palais, St-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch, et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la Sme Victoria, Chap. LX, Sect. III, le

2 Février prochain.

(Les places d'Élections seront indiquées plus tard.)
LISTE DES VOTEURS.

Par les Sections 19 et 20 de l'Ordonnance de la Sme et 4me Vict. Chap. XXXV.

QUE le Conseil-de-Ville pourvoiera, par un Règlement, à ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Élections des Conseillers et autres officiers de ville, dans lesquelles le droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune élection de Conseiller, produira, avant qu'il lui soit permis de voter, un CERTIFICAT, signé de l'officier qu'il appartiendra, de sa qualification conformément à ce règlement.

Par un Règlement passé par le Conseil de Ville le 27 juin 1845, il est ordonné "Que le dit Certificat de qualification sera revêtu de la signature du GREFFIER DE LA CITE."

Les certificats seront livrables, au Bureau du Greffier de la Cité, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 A. M. à 3 P. M., à dater du 2 janvier prochain, jusqu'au jour de l'Élection inclusivement.
Par Ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.
N. B. Afin d'éviter des délais et de la confusion dans la livraison des certificats le jour de l'Élection, les Electeurs sont respectueusement priés de les lever avant ce jour.
Les certificats ne seront donnés qu'à des électeurs en personne ou leurs fondés-de-pouvoir.

Aux Electeurs du Quartier du Palais.

La réquisition qui m'a été faite par un grand nombre des citoyens les plus respectables de votre quartier, conformément à la résolution adoptée à l'Assemblée tenue le 19 du courant, afin de choisir une personne pour vous représenter au Conseil de Ville, me fait un devoir de me rendre à vos sollicitations.
Je ne puis hésiter un instant de prendre part aux travaux qui ont pour objet l'intérêt de la cité, autant que mes talents et ma capacité pourroient permettre.
J'ai l'honneur d'être, etc.
ED. J. DEBLOIS.
Québec, 14 janvier, 1846.

NOTICE.

Le soussigné, donne avis par ces présentes que j'ai été dûment nommé curateur à la succession vacante de Sieur Louis Goudreau, absent, ci-devant de cette paroisse, en vertu de l'ordonnance de William Pover, écuyer, un des juges de la cour de circuit, pour le circuit de Saguenay, District de Québec, daté 4 novembre, 1845, et en conséquence je requiers toutes personnes qui doivent à la dite succession de m'en payer le montant et ceux qui ont des Biens ou effets entre leurs mains, de la dite succession de me les remettre sans délai, sous peine de droit.
St. Etienne de la Malballe, le 16 janvier, 1846.
VITAL GOUDREAU, Curateur.

Avertissement.

TOUS ceux qui doivent aux Biens des Jésuites pour cens et rentes, lots et ventes, loyers, fermages, etc., etc., sont par le présent requis de payer immédiatement au soussigné, à défaut de quoi ils seront poursuivis sans distinction.
LOUIS PANET, Agent.
nèbre, 3 janvier 1846.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial et de la Loi de la Sme et 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, tous versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.
Par ordre des Directeurs de la dite corporation, DANIEL MCCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

Avertissement.

ON fait savoir qu'en vertu de la sentence d'homologation rendue le DOUZIEME jour de janvier courant, par l'honorable juge Power, sur l'avis des parents et amis de Félicité De Hou De Villers, Charles Abraham De Hou De Villers et Marguerite Victoria De Hou De Villers, trois enfants mineurs issus du mariage de Sieur Olivier De Hou De Villers et de feu dame Félicité Blais, il sera, par le soussigné, commis à cet effet par la dite sentence d'homologation, procédé sur les lieux à la criée et adjudication publiques de l'immeuble ci-dessous désigné, dépendant de la communauté d'entre le dit Olivier De Hou De Villers et la dite feu dame Félicité Blais.
Les conditions seront énoncées au moment de la vente; on peut les connaître d'avance en s'adressant au Notaire soussigné, en son Etude, à la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, No. 37.

ENSUIT LA TENEUR DU DIT IMMEUBLE.

Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville de Québec, rue St. Jean, contenant trente-sept pieds ou environ de front sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, borné par devant à la dite rue St. Jean, par derrière à Joseph Binet, joignant d'un côté au Nord Est partie à dame Veuve Paré et partie à Honoré Monier, et d'autre côté Sud Ouest à Christian Hoffman, sans aucunes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
La vente se fera sur les lieux, LUNDI, le deux de Février prochain, à UNE heure précise de l'après-midi.
J. B. TRUDELLE, Notaire.
Québec, 17 janvier, 1846.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montreal, 19 décembre 1845.
AVIS.—Sera vendue par encan public, au Palais de Justice aux Trois-Rivières, le MARDI QUATRIEME jour d'AOUT mil huit cent quarante six, à ONZE heures de l'avant-midi, Cette propriété immobilière connue sous le nom de FORGES DE SAINT-MAURICE, dans le district des Forges, Moulin, Fourneaux, Maisons d'habitation, Hangar, etc., et de la contenance d'environ cinquante-cinq acres, plus ou moins. L'acquéreur aura le privilège d'acheter une quantité additionnelle quelque nombre des terres adjacentes (n'exécédant pas trois cent cinquante acres) qu'il pourra avoir au prix de sept schellings six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du Minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres non concédées de la Couronne, dans les lieux Saint-Etienne et Saint-Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur toute portion de ces terres du moment que la dite portion sera vendue, concédée ou qu'il en sera autrement disposé par le gouvernement, qui, cependant, ne sera sujet à aucun indemnité envers l'acquéreur sur telle cessation de privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter du Minerai des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété de qui les Mines auraient été réservées à la Couronne.

Il sera alloué quinze jours au locataire actuel pour enlever ses effets mobiliers et sa propriété privée.
Il sera donné possession le deuxième jour d'octobre mil huit cent quarante-six.

Un quart du prix d'acquisition sera exigé comptant lors de la vente, le reste payable en trois paiements égaux, avec intérêt. Des lettres-patentes seront expédiées lorsque le paiement aura été complété.
On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.
D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la Vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer.—22 dec.

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C.

Garderoie de l'Assemblée Législative. Montreal, 22 décembre 1845.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour enquêter des pertes souffertes par le sujet de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38 et celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderoie de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis DIX heures A. M., jusqu'à TROIS heures P. M.
Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit: A J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.
Par ordre, J. G. BARTHE, Sec. Com. sur les Pertes.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.—24 décembre.

Nouvel établissement de TAILLEUR.

J. S. KOLLMYER, CI-DEVANT DE MONTREAL, MARCHAND-TAILLEUR ET DRAPIER MILITAIRE.

INFORME respectueusement les citoyens et le Militaire de Québec, qu'il est prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dans la ligne ci-dessus, dans la boutique occupée par M. ATKINS, épicière, à l'encolure des rues St. Jean et du Palais. Ayant été engagé pendant trente ans dans cette ligne à Montréal, il se flatte qu'avec sa longue expérience, il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Tous ordres seront ponctuellement exécutés, et les habits faits dans les goûts les plus récents et les plus fashionables.
ON A BESOIN IMMEDIATEMENT de quatre compagnons Tailleurs.
Québec, 6 novembre 1845.

ALMANAC des affaires.

A MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.
Québec, 3 juillet, 1845.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

F. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.
Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer.
1er mai, 1845.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOSEPH LAURIN,
NOTAIRE,
A ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. L. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
Québec, 11 juin 1845.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien. Tabac en Torquettes, Cire, savon, &c. &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
Québec, 19 décembre 1845.

LE DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1846.
Avis aux personnes gratis depuis midi jusqu'à une heure

LE Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLÉ, en haut du côté Ste. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.
J. BRE. PRUNEAU,
Notaire.
Québec, 7 juin 1845.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nésbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

LE soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le foubourg St.-Jean rue Aiguillon.
PIERRE GAUVREAU,
Architecte.
Québec, 4 juillet 1845.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.
LE soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.
Jos. LEFEBVRE
2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drollet, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
Québec, 4 juin 1845.

LE Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.
J. P. RHEAUME,
Avocat et Procureur.
30 mai 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
Québec, 10 juillet 1845.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.
Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
No. 24, RUE St. JEAN.

CONFISEUR.
O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU
PHENIX
DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.
Bureau, au QUAI de Gillespie,
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi
GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
Québec, 4 juillet 1845.

Papeterie.

LE soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.
B. H. POOLE.
Québec, 24 juin, 1845.

N. B. Les plus hauts prix donnés pour quenilles et vieux cordages.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste,
RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.
Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c.
Beaume végétale pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.
Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Parégorique pour le rhume, la toux, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.
Syrup de Scille pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.
Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.
Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.
Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.
Fate de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Opodeldoe pour les douleurs, le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.
Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c.
Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.
Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.
Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.
Onguent excellente pour les plaies, les coupures, &c.
Onguent de roses pour le mal de levres, &c.
Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.
Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.
Opodeldoe pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écorchures, &c. &c.
Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écorchures, &c.
Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écorchures, &c.
Emplâtres renforcés pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.
Emplâtres chaudes pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.
Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.
Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.
Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.
Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c.
Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.
Graisée d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, pommade aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noircir et embellir les cheveux, &c.
Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.
Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes.
Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.
Extrait et Symp de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.
Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.
Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.
Arrowroot de Bermude, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c.
Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c.
Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.
Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.
Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail.
Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.
Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.
Huile d'aspic pour les tumeurs.
Vernis transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.
Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût.
Poudre blanche parfumée à la violette.
Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.
Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.
Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille.
Onguents pour les irritations et les autres maux de la tête.
Onguents pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c.
Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.
Miel clarifié pur ou médicinal pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.
Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.
Phenix bitters et pilules de vie de Moffat.
Pilules de vie de vieux Parr.
Salsepareille de Sands.
Poudre pour les vers.
Vermifuge de Fanstock.
Encre à marquer.
Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c.
Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c.
Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.
Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.
Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c.
Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.
Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.
Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure.
Québec, 18 novembre, 1845.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

INVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent: Chaines d'or pour le cou et Braquet; une grande variété de riches et tres-jolies Epinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manches de chemise; Epingles d'or et plaquées pour chaînes et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bracelets de toilette et de deuil, Epingles pour les cheveux et Porte-bouquets, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents Coûteux d'argent à beurre, etc.; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Etuais à cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.
N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.
Québec, 27 décembre 1845. No. 60, rue Saint-eau.

PELLETIERIES.

LE soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

PELLETIERIES,

Tels que Casques de toutesorte, Manchons, Bons, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelleterie, grandes Colliettes (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Martre, etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffles, Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets et Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GRÉS ET EN DETAIL.

Et reçu par le Zealous, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelleteries fabriquées à Londres, exprès pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 23 octobre 1845.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

DE
D. O'DOUD,
BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.
N. B. Pour les détails voir les affiches.
Québec, 10 juillet 1844.

VITRES.

VITRES d'Allemagne de 8 1/2 sur 7 1/2 et de 7 1/2 sur 6 1/2.

J. H. JOSEPH & co,
Quai Napoléon.
Québec, 30 décembre 1845.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ,
MARCHANDISES Sèches, Pelleteries, Vinaigre de Bordeaux, Poëles, Horloges Américaines, Alumettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. etc.

E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelo.
30 Octobre, 1845.

BEAUX-ARTS.

G. FASSIO, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, et avanta depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier incendie, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.

Ces circonstances particulières l'ayant conduit à diminuer ses prix pour donner en même temps plus de facilité à tous, il a tout lieu d'espérer que l'on viendra au devant de sa bonne volonté. La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, loin de soi, ne se sent-on pas le besoin de lui faire parvenir sa ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix en est à la portée de tout le monde.

M. FASSIO demeure rue St. George, Remparts, no. 2.

LE soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes concaves et catoptriques; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématique, etc.

Aussi, Un joli assortiment de montres et de bijoux de toutes les manufactures anglaises.

B. VOHL,
Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

MAISON ET EMPLACEMENT A LOUER.

UNE jolie maison avec le terrain en dépendant, situées en la paroisse de Charlesbourg, près de l'église. Possession à donner immédiatement.
S'adresser à Québec, à
J. B. TRUDELLÉ,
Notaire.
Québec, 11 décembre 1845.

CHACUN PEUT ETRE GUERII!!!



L'ONGUENT DE HALLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du Chancery, Tobago, Indes Occidentales.

4 Février, 1845.

AU PROFESSEUR HALLOWAY.

Monsieur.—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en mesure de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance de vos heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.
(Signé) JOHN MARTIN.

Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT.—Un illustre tenant de demi-paie, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, doué par désir on sait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors qu'il n'avait plus d'autre moyen lui était refusé.

CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.

Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tatton, près Southampton.
" 6 Février, 1845.

" Au professeur Holloway.

" MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer au sein de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, il blessures étaient ouvertes à la fol. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, et moi-même, qui n'étais sorti des plaies, et j'aurais que mon épouse ne serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui retirèrent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.
" Je serai toujours, votre très reconnaissant et obéissant serviteur,
(Signé) " RICHARD BULL."

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancers ulcérés et pleureux, tumeurs, enflures, goute, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILULES de HALLOWAY peuvent servir avec l'onguent de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié du temps qu'il faut pour l'onguent seul.

Brûlures, teignes, engelures, gergures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.
A vendre chez JOHN MUSSON, chimiste.
Seul agent à Québec.

N. B.—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

A VENDRE
PAR LES SOUSSIGNÉS:

EAU de vie d'Old & Co.
Genièvre de Kuyper
The swanky
Indigo
Raisins de Corinthe
Sucre raffiné
Sucre bâlard
Montarde, etc
Et, attendu chaque jour,
Cassonade
Mélasse, etc.
JAMES LESLIE & CO.
Rue St. Jacques.
Québec, 26 mai 1845.

W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE,

OFFRE A VENDRE,

50 BOITES chandelles de Londres,
30 75 do do de Montréal,
14 do do de blanc de baleine,
30 do do de blanc de baleine,
30 do do de blanc de baleine,
150 do do de savon de Plymouth,
50 ba. do do de Liverpool,
30 do do de grises,
20 petits barils raisins en grappes d'Espagne,
50 barils pommes fameuses,
5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleur
54 do bruns de France, en boîtes de fantaisie.
5 barils bleu-d'inde.

AUSSI,
Saumon boucané,
Hareng boucané,
Jambons,
Lard Sec,
Ecriveuses de mer en boîtes formées hermétiquement
Hareng des lacs d'Ecosse,
Caplans frais.
Québec, 19 novembre, 1845.